

## Votre patient est invalide de guerre

Les invalides de guerre reconnus ont droit au remboursement des prestations médicales par l'IV-INIG et peuvent faire appel à notre service Action Sociale

### Soins de Santé

- Généralités
- Feuilles de soins/etiketten
- Prestations médicales
- Soins paramédicaux
- Soins spéciaux (cures)
- Hospitalisation
- Hébergement en maisons de repos (M.R.) et maisons de repos et de soins (M.R.S.)
- Médicaments
- Frais de transport et remboursement
- Appareils et matériel sanitaire
- Prothèses
- Orphelins de guerre
- Soins à l'étranger
- Commission des Soins de Santé
- Décès
- Contactez-nous

### Action Sociale

- Généralités
- Aide morale
- Aide financière
- Aide pour la constitution de vos dossiers relatifs aux soins de santé
- Contactez-nous
- Permanences sociales

